

**TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs****DATE DU BULLETIN : Le 13 juillet 2017****Objet : Modification du cycle de règlement à T+2**

La Bourse de croissance TSX (« **TSXV** ») souhaite rappeler aux émetteurs inscrits qu'à compter du 5 septembre 2017, les cycles de règlement du secteur des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis passeront de trois jours ouvrables après la date d'opération (« T+3 ») à deux jours ouvrables après la date d'opération (« T+2 »). Veuillez vous reporter au communiqué de presse publié le 27 avril 2017 par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui décrit les mesures prises en vue de la transition vers un cycle de règlement de deux jours.

Le changement du cycle de règlement à T+2 modifie les dates ex des dividendes, des distributions et des autres événements de marché de deux jours ouvrables avant la date de clôture des registres à un jour ouvrable avant la date de clôture des registres. En conséquence de la transition de T+3 à T+2, aucune valeur inscrite ne commencera à transiger sur une base ex le mardi 5 septembre 2017. Le tableau ci-après donne des exemples de dates ex dans le cadre du cycle de règlement à T+2:

<b>Date de clôture des registres</b>	<b>Date ex</b>
Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre 2017 <sup>(1)</sup>	Mercredi 30 août 2017
Mardi 5 septembre 2017 <sup>(2)</sup>	Jeudi 31 août 2017 <sup>(3)</sup>
Mercredi 6 septembre 2017	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre 2017 <sup>(3)</sup>
Jeudi 7 septembre 2017	Mercredi 6 septembre 2017

(1) Dernier jour du cycle de règlement à T+3.

(2) Premier jour du cycle de règlement à T+2.

(3) Le lundi 4 septembre 2017 est un jour férié, et aucune date ex ne tombera ce jour-là.

Les modifications du Guide du financement des sociétés de la Bourse de croissance TSX (le « **Guide** ») se rapportant au cycle de règlement à T+2, notamment les modifications qui seront apportées à la politique 2.8 – *Inscriptions supplémentaires*, à la politique 3.2 – *Exigences en matière de dépôt et information continue*, à la politique 4.5 – *Placements de droits* et au formulaire 3E – *Déclaration de dividende / Distribution*, devraient **entrer en vigueur le 5 septembre 2017**. De plus amples renseignements à ce sujet seront communiqués en temps et lieu.

Pour toute question relative à ce bulletin, veuillez communiquer avec:

Charlotte Bell	Conseillère juridique principale, Politiques	604-643-6577	<a href="mailto:charlotte.bell@tmx.com">charlotte.bell@tmx.com</a>
Kyle Araki	Directeur, Formation de capital (Calgary)	403-218-2851	<a href="mailto:kyle.araki@tmx.com">kyle.araki@tmx.com</a>
Tim Babcock	Directeur, Formation de capital (Toronto)	416-365-2202	<a href="mailto:tim.babcock@tmx.com">tim.babcock@tmx.com</a>
Andrew Creech	Directeur, Formation de capital (Vancouver)	604-602-6936	<a href="mailto:andrew.creech@tmx.com">andrew.creech@tmx.com</a>
Sylvain Martel	Directeur, Formation de capital (Montréal)	514-788-2408	<a href="mailto:sylvain.martel@tmx.com">sylvain.martel@tmx.com</a>